

Bonjour *Valois*



Musée de l'archerie et du Valois
et Parc Jean-Jacques Rousseau :
les nouveautés de la saison

dossier

Loi NOTRÉ :
ce que ça change
pour la CCPV

Agriculteurs,
acteurs majeurs
du Valois !



Benoît HAQUIN

Président de la Communauté
de Communes du Pays de Valois

Chères Valoisienues, chers Valoisienus,

2017 est une année importante pour la Communauté de Communes. Nous entrons dans une nouvelle dimension de l'organisation territoriale qui va marquer notre Pays de Valois...

Vous le savez. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi NOTRÉ (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) est entrée en vigueur. Réorganisation, accroissement des compétences obligatoires, clarification des compétences optionnelles... Notre CCPV se retrouve directement impactée par cette loi. Le développement économique est, désormais et plus que jamais, placé au cœur de nos préoccupations puisque l'intégralité des actions économiques doit, à présent, être menée par la Communauté de Communes. Et cela comprend, entre autres, la gestion de toutes les zones d'activités économiques. Mais hors de question pour la CCPV de faire cavalier seul. Élus et agents du territoire, aussi bien ceux des communes que de la Communauté de Communes, travaillent en étroite collaboration pour mener à bien cette mission d'importance.

Parmi les autres grandes nouveautés imposées par la loi NOTRÉ, je tiens également à souligner la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Crépy-en-Valois. C'est maintenant à la CCPV d'en assurer son aménagement et son entretien.

Enfin, tous ces transferts de compétences, qui s'opèrent dans un contexte de diminution des dotations de l'État, nous ont conduits à devoir renforcer l'autonomie financière de notre Communauté de Communes. Aussi, depuis le 1^{er} janvier 2017, la CCPV a instauré le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

Pour plus d'informations sur la loi NOTRÉ et la FPU, je vous invite, chers lecteurs, à découvrir le dossier spécial de votre Bonjour Valois.

2017 va également être une grande année pour la révision de notre Schéma de Cohérence Territoriale. En effet, après plusieurs mois passés à travailler sur le diagnostic territorial puis sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), nous arrivons dans la dernière ligne droite avec la mise en place du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). Ce dernier traduit, en règles concrètes, les objectifs du PADD. Il devrait être approuvé en fin d'année.

Enfin, je tiens à rappeler que 2017 est une année importante pour notre belle Communauté de Communes puisqu'elle souffle sa 20^e bougie. En janvier, lors de la cérémonie des vœux, j'ai eu l'honneur de célébrer cet anniversaire. Cette manifestation fut pour moi l'occasion de mettre à l'honneur le travail accompli sur notre territoire depuis 20 années mais également de présenter, à tous, les projets à venir... Et le moins que je puisse dire, c'est que la CCPV a encore de belles années devant elle !

Bonne lecture !

Sommaire

- ACTUALITÉ..... p. 3 à 5
- ÉCONOMIE..... p. 6 et 7
- DOSSIER..... p. 8 à 10
- ENVIRONNEMENT..... p. 11 et 12
- LOISIRS / CULTURE..... p. 13 à 16



SURVEILLEZ VOTRE BOÎTE AUX LETTRES !

Bonjour Valois est distribué dans chaque foyer du territoire. Il arrive que certains d'entre vous ne reçoivent pas nos parutions. Dans ce cas, merci de bien vouloir le signaler à :

communication@cc-paysdevalois.fr
ou au **03 44 98 30 11**

La Passerelle

62, rue de Soissons - 60800 Crépy-en-Valois
Tél. : 03 44 98 30 11 - Fax : 03 44 88 37 45
communication@cc-paysdevalois.fr
www.cc-paysdevalois.fr

Directeur de la publication : Benoît HAQUIN
Directeur de la rédaction : Bruno DELLINGER
Rédactrice en chef : Pauline NEUMANN
Rédactrice en chef adjointe : Mélanie OZERAY
Secrétaire de la publication : Annabelle PITET

© Photo de couverture :

Jean Lefèvre et Damien Heurtaut (© CCPV, A. Pitet).

Conception graphique et mise en page : Doncameleon.net
Impression sur papier PEFC à 25 000 exemplaires
N°ISSN en cours

La CCPV fête ses 20 ans !

Mercredi 25 janvier 2017, Benoît Haquin, président de la Communauté de Communes du Pays de Valois, les vice-présidents et le Conseil communautaire ont présenté leurs vœux aux partenaires et aux élus du territoire. Cette cérémonie fut également l'occasion de fêter le vingtième anniversaire de la CCPV. Retour en images sur cette belle soirée...



Les vice-présidents de la CCPV, les conseillers départementaux et régionaux étaient présents à la cérémonie des vœux. De gauche à droite : Bruno Fortier, vice-président de la CCPV en charge de la mutualisation, Benoît Haquin, président de la CCPV, Gilles Sellier, conseiller départemental, Fatima Massau, conseillère régionale, Myriam Lamzoui, conseillère municipale de Béthisy-Saint-Martin, Guy-Pierre de Kersaint, vice-président de la CCPV en charge des affaires culturelles, Nicole Colin, vice-présidente du Conseil départemental, Hubert Briatte, vice-président de la CCPV en charge de l'aménagement, Daniel Gage, vice-président de la CCPV en charge de l'Environnement-Déchets et Benoît Proffit, vice-président de la CCPV en charge de l'Environnement-Eau et assainissement. © CCPV, S. Larose



Alain Vasselle, sénateur de l'Oise, était également présent et a souhaité prendre la parole. © CCPV, S. Larose



Les invités ont assisté à un show-peinture réalisé par le peintre Ibara. En quelques minutes, il a réalisé sous les yeux du public une toile vivante se transformant peu à peu en deux silhouettes portant l'emblème « 20 ans ». © CCPV, S. Larose



Benoît Haquin, président de la CCPV, a retracé l'histoire de l'intercommunalité du Pays de Valois et a mis à l'honneur les élus fondateurs et les anciens présidents. Il a souligné le travail accompli en 20 ans : le Schéma Directeur devenu Schéma de Cohérence Territoriale, les trois projets structurants que sont la zone d'activités économiques intercommunale, le Centre aquatique du Valois et la voie verte. © CCPV, S. Larose



180 personnes ont assisté à cette cérémonie qui s'est clôturée autour d'un cocktail. © CCPV, S. Larose

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

Dernière ligne droite du SCoT en révision

Le DOO, c'est quoi concrètement ?

Troisième pièce constitutive du SCoT, il traduit en règles concrètes les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Par exemple, si le PADD prévoit une croissance démographique de **66 000 habitants en 2035**, le DOO précisera le nombre de logements neufs à construire pour atteindre l'objectif fixé. Le DOO définit également la localisation, la typologie des logements (nombre de logements sociaux...) ainsi que la consommation foncière qui pourrait être envisagée en nombre d'hectares.

Rappel :

Le nouveau PADD s'articule autour de 4 grands axes de développement :

1. Dynamiser une économie singulière complémentaire des attracteurs voisins.
2. Développer et vivre dans la « ceinture verte » francilienne.
3. Répondre plus efficacement aux besoins des ménages en matière de logements, d'équipements et de services.
4. Faciliter le déploiement des mobilités entre territoires.

La mission du DOO

- Déterminer les orientations générales de l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers.
- Établir les conditions d'un développement urbain maîtrisé et les principes de restructuration des espaces urbanisés, de revitalisation des centres urbains et ruraux, de mise en valeur des entrées de ville, de valorisation des paysages et de prévention des risques.
- Engager les conditions d'un développement équilibré dans l'espace rural entre l'habitat, l'activité économique et artisanale.
- Encourager la préservation des sites naturels, agricoles et forestiers.

Il est aussi le seul document détenant une valeur juridique.

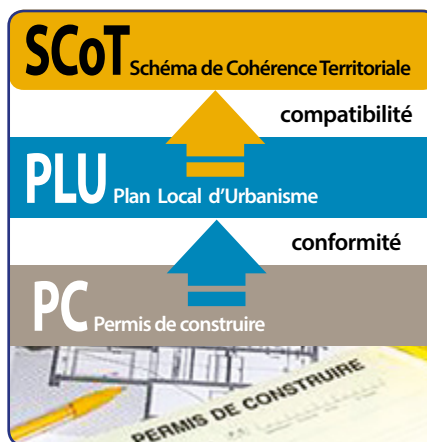
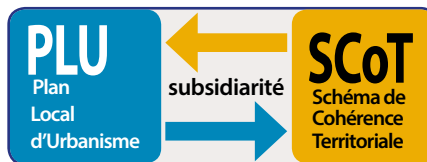
Ses orientations et objectifs devront donc trouver une traduction concrète au sein des documents de planification et d'urbanisme de rang inférieur, tels que :

- les documents d'urbanisme : Plan Local d'Urbanisme (PLU), carte communale, plan de sauvegarde et de mise en valeur,
- les documents de planification sectoriels : Programme Local de l'Habitat (PLH), Plan de Déplacement Urbain (PDU),
- les autorisations commerciales et opérations de plus de 5 000 m² de surface.

Toutefois, deux principes sont à respecter :

- la « **subsidiarité** » : le SCoT oriente et encadre, mais il ne se substitue pas au PLU,
- la « **compatibilité** » : les documents consécutifs au SCoT ne doivent pas contredire les orientations du SCoT. Ils auront donc la liberté de choisir entre diverses solutions possibles pour parvenir à un objectif du SCoT.

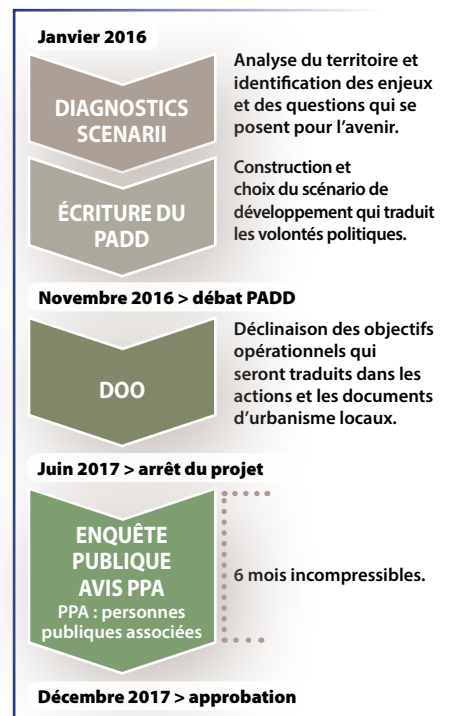
Y-a-t-il un lien entre les projets d'urbanisme des particuliers (permis de construire) et le SCoT ?



Actuellement en cours d'élaboration, le DOO mobilisera les prochains mois :

- les élus et les services de la CCPV avec la mise en place d'instances de travail (ateliers, comité de pilotage) et décisionnaire (conseil communautaire) ;

- un large panel de partenaires institutionnels (autres collectivités voisines, services de l'État dans les territoires, chambres consulaires, organismes de protection de l'environnement) : comité de concertation ;
- l'ensemble de la population via l'organisation de réunions publiques.



Le SCoT, un mode de travail concerté et participatif

Vous n'avez pas pu participer aux précédentes réunions publiques ? Venez nous rejoindre pour nous faire part de vos commentaires, idées ou envies pour l'évolution du territoire à l'occasion d'un **3^{ème} cycle de réunions publiques** qui se dérouleront ce printemps et qui porteront sur le DOO.

Informations utiles :

scot@cc-paysdevalois.fr

www.cc-paysdevalois.fr/ (volet « Aménagement du territoire - Urbanisme » - SCoT en révision)

Registres au siège de la CCPV et dans les mairies de Crépy-en-Valois, Nanteuil-le-Haudouin et Betz.

Valorisation des restes alimentaires

La CCPV sensibilise les plus jeunes !



Les élèves emportent les restes alimentaires jusqu'aux composteurs. Pour cela, ils utilisent des bio-seaux et vident leur contenu avec l'aide d'un accompagnateur. © CCPV, A. Pitet

En chiffres :

130

C'est le nombre de repas servis par jour en moyenne au restaurant scolaire Gaston Ramon.

147

C'est la moyenne nationale, en grammes et par jour, de restes par repas dans les cantines scolaires.

-10 %

C'est l'objectif de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020 par la loi relative à la Transition Énergétique de l'État.

La Communauté de Communes du Pays de Valois s'engage pour sensibiliser les élèves du groupe scolaire Gaston Ramon (Crépy-en-Valois) à la valorisation des déchets alimentaires. Comment ? Grâce au compostage collectif.

Une opération « pilote » de compostage collectif a débuté le lundi 14 novembre 2016 au restaurant scolaire Gaston Ramon de Crépy-en-Valois. Un composteur rotatif manuel a été installé dans l'enceinte du restaurant scolaire pour permettre aux enfants de participer aux différentes étapes du compostage, sous l'œil bienveillant de leurs accompagnateurs, spécialement formés à l'utilisation de l'appareil.

En parallèle, les petits Crépynois s'initient également au tri des emballages alimentaires et contribuent ainsi à leur recyclage.

Cette action est menée à titre expérimental par le pôle Environnement - Déchets de la Communauté de Communes du Pays de Valois. Elle fait suite à un appel à projet du SMDO (Syndicat Mixte du Département de l'Oise).

D'autres actions de sensibilisation ont été organisées par la CCPV et le SMDO, comme le compostage collectif en pied d'immeuble avec la commune d'Ève et les habitants de la résidence de l'Hôtel Dieu ainsi que l'opération de sensibilisation au tri des déchets dans les résidences pour personnes âgées de Crépy-en-Valois.

City Trail du Valois : 1^{ère} édition

C'est une première sur le Valois ! Les adeptes de la course à pied vont se faire une joie de participer à la première édition du City Trail du Valois le samedi 29 avril 2017.

Au programme, 3 courses et une randonnée pour tous les niveaux :

- 7 km - Course en format City trail et randonnée : départ à 19h40
- 12 km - Course en format City trail : départ à 19h
- 31 km - Course en format City trail : départ à 19h

À partir de 14h, rendez-vous au stade Gérard de Nerval de Crépy-en-Valois pour le début des festivités. Vous découvrirez un village d'exposants et profiterez de nombreuses animations pour petits et grands.

Plus d'infos et inscriptions :
info.rollsevent@gmail.com
ou www.citytrailduvalois.com



L'agriculture, 1^{er} secteur d'activité du Valois



Jean Lefèvre et Damien Heurtaut. © CCPV, A. Pitet

Jean Lefèvre et Damien Heurtaut sont deux figures incontournables du Valois. Respectivement président et vice-président du syndicat des exploitants agricoles du Pays de Valois (SEAPV), ils sont des acteurs importants qui mettent leur passion et leur savoir-faire au service du 1^{er} secteur d'activité économique de notre territoire : l'agriculture. Nous les avons rencontrés. Ils nous ont présenté leur métier.

Bonjour Valois : Être agriculteur dans le Valois, ça veut dire quoi ?

Jean Lefèvre : – Nous gérons des parcelles de terre pour produire des cultures. La terre est notre outil de travail. Dans le Valois, les exploitants pratiquent la polyculture, c'est-à-dire qu'ils cultivent plusieurs espèces de plantes sur leurs terres.

Damien Heurtaut : – La production du Valois est en grande majorité de la betterave (destinée aux sucreries), des céréales (blé et orge), du colza (huile), du maïs et de la pomme de terre. Il y a également sur le territoire des producteurs de fruits et légumes (endives, asperges, pommes...) ainsi que des

élevages de bovins (viande et lait) et d'ovins. Nous produisons dans le respect d'un cahier des charges stricte imposé afin de répondre à la demande des consommateurs de plus en plus exigeants.

BV : Quel est votre rôle en tant que représentant du SEAPV ?

JF : – Notre rôle est, avant tout, de faire connaître notre métier auprès des habitants et des institutions. Les agriculteurs renvoient souvent une image négative. Il faut dire que les médias n'hésitent pas à nous accuser de tout et de rien. Aujourd'hui, faire connaître notre activité nous paraît le meilleur moyen pour changer cela.

BV : Quelles actions menez-vous pour faire connaître votre activité ?

JF : – Régulièrement, des visites à la ferme ou dans les champs sont organisées pour les familles mais aussi les scolaires. Ces visites sont l'occasion de leur expliquer notre métier, les outils et les moyens utilisés. Petits et grands se prêtent facilement au jeu et posent des questions. C'est surprenant car on se rend compte que les gens ne savent pas ce qu'on fait dans les champs ou même ce qui y pousse. Même dans les champs situés à côté de chez eux !



© Bernard Leduc - Oise Agricole

Au printemps, les tracteurs sont de sortie...

Les semis d'automne et de printemps vont faire leur apparition. Les tracteurs vont faire leur travail dans les champs, souvent de nuit ! Mais pourquoi ?

Les jeunes pousses ont besoin d'une attention particulière. Elles nécessitent des traitements qui sont la plupart du temps effectués la nuit car le taux d'humidité dans l'air et le vent sont au plus bas entre 4h et 8h du matin. Cela permet d'épandre moins de produits phytopharmaceutiques. Maintenant, vous savez !



DH : — Nos actions ne se limitent pas qu'à communiquer auprès des habitants. Nous travaillons à nous faire connaître aussi auprès des institutions telles que la Communauté de Communes du Pays de Valois. Nous travaillons actuellement avec cette dernière pour favoriser et valoriser le développement de l'agriculture sur notre territoire. À suivre... —

Plus d'infos :

Plus de renseignements sur les visites organisées sur l'adresse contact@fdsea60.fr



Un accompagnement pour les créateurs et repreneurs d'entreprise du Valois

Au sein de la Communauté de Communes du Pays de Valois, il est un service qui propose aux porteurs de projet du Valois un accompagnement dans le cadre de leurs différentes démarches de création ou de reprise d'entreprise : aide à l'élaboration de l'étude de marché / business plan / dossier financier, informations sur les aides disponibles et montage de dossier de prêts à taux zéro (selon critères d'éligibilité).

Plus d'infos :

Si vous avez un projet de création ou de reprise d'entreprise, contactez le pôle dédié au sein du service Développement économique conomie@cc-paysdevalois.fr ou 03 44 98 30 13.

L'année 2016 en chiffres

180 nouveaux porteurs de projet.

270 rendez-vous d'accompagnement.

14 prêts à taux zéro acceptés.

Environ 150 000 €

prêtés aux porteurs de projet du Valois.

Espace Valois Entreprendre

Une pépinière d'entreprises à 15 mn de Roissy CDG et 40 mn de Paris.

Un pôle d'hébergement pour les créateurs d'entreprise dans un contexte porteur et dynamique :

- 13 bureaux de 20 m² équipés en mobilier.
- L'abonnement au téléphone et à internet.
- Des services partagés (salle de réunion, photocopieur, réception courrier/colis).
- Un fonds documentaire.
- Un parking gratuit.
- Une salle de pause.
- Tarif à partir de 210 €/mois.



Ce dispositif est géré par la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Centre d'Affaires EGB

5 avenue Georges Bataille
60330 Le Plessis-Belleville

Plus d'infos :

Patricia Devillers
Service Développement économique
patricia.devillers@cc-paysdevalois.fr
03 61 58 91 90.

Loi NOTRÉ

Réorganisation, nouvelles compétences... La CCPV impactée !



Zone d'activités économiques à Nanteuil-le-Haudouin. © Vantroys

Dernier volet de la Réforme territoriale voulue par le président de la République, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi « NOTRÉ ») a été promulguée le 7 août 2015 et est entrée en application le 1^{er} janvier 2017. Elle confie de nouvelles compétences aux régions, spécifie le champ d'actions des départements et redéfinit clairement les compétences attribuées aux communautés de communes. La Communauté de Communes du Pays de Valois se retrouve aujourd'hui impactée par cette loi. Pourquoi ? Comment ? Quelles compétences ? Nous vous disons tout dans ce dossier.

Loi NOTRÉ, ce que ça change...

Les régions, principales gestionnaires du territoire

Avec l'application de la loi, les régions voient leurs compétences renforcées et doivent également intégrer de nouvelles compétences. À ce titre, les régions prendront principalement en charge les missions de :

- **Développement économique** dans sa globalité : création du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, etc.
- **Aménagement du territoire** : élaboration du schéma régional d'aménagement et du développement durable du territoire, etc.

- **Emploi** : service d'accompagnement vers l'emploi.
- **Transports** : transport scolaire à partir de septembre 2017, transports routiers non urbains, etc.
- **Sport**.
- **Eau** : gestion et protection des ressources en eau si les enjeux sanitaires et environnementaux le justifient.
- **Déchets** : élaboration du plan régional de prévention et de gestion des déchets, etc.

À noter :

Les régions conservent la gestion des lycées.

Les départements, chefs de file de l'action sociale

À l'origine de la loi NOTRé, les départements devaient disparaître à l'horizon 2020. Ils sont finalement maintenus mais en ressortent légèrement affaiblis. Certaines de leurs compétences ont été transférées aux régions. Toutefois, les départements restent compétents, entre autres, dans les domaines suivants :

- **Action sociale** : logement social, etc.
- **Éducation** : gestion et financement des collèges, etc.
- **Énergie** : production, installations et distribution.
- **Transports** : routes départementales, transports scolaires des enfants handicapés.
- **Sécurité** : prévention de la délinquance.
- **Sports** : équipements, certaines manifestations sportives.
- **Économie** : aide aux filières agricoles locales.

Les intercommunalités, une montée en puissance

La loi NOTRé vise à renforcer les intercommunalités. En effet, elle contient des dispositions majeures en faveur de la clarification des compétences des collectivités locales et de la montée en puissance des responsabilités intercommunales. Concrètement ? La loi NOTRé renforce le degré d'intégration des communautés de communes et des communautés d'agglomération en leur attribuant de nouvelles compétences.

Loi NOTRé : la CCPV impactée

En tant que communauté de communes, la CCPV se retrouve, depuis le 1^{er} janvier 2017, directement impactée par la mise en place de la loi NOTRé. En effet, cette loi prévoit :

- **Un accroissement des compétences obligatoires pour la CCPV** :
 - Développement économique (depuis le 1^{er} janvier 2017) : création, aménagement, entretien et gestion de toutes les zones d'activités économiques (industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques,



Zone d'activités économiques de Lagny-le-Sec. © CCPV, Oise la Vallée

portuaires ou encore aéroportuaires) / mise en œuvre d'une politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

- Promotion du tourisme (dont la création des offices de tourisme) : la CCPV avait anticipé puisqu'elle exerce cette compétence depuis juin 2015. Cette compétence est désormais intégrée au bloc « développement économique ».
- Aménagement, entretien et gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage (depuis le 1^{er} janvier 2017).
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. Cette compétence optionnelle devient obligatoire avec la loi NOTRé. Là encore, la CCPV avait anticipé puisqu'elle exerce déjà cette compétence en grande partie.

Gestion des zones d'activités : la priorité

La gestion de toutes les zones d'activités économiques (ZAE) du territoire est l'une des priorités pour la CCPV. Concrètement, cette compétence, rendue obligatoire par la loi NOTRé, inclut :

- **L'ensemble des interventions menées** : création, aménagement, commercialisation mais également entretien, gestion et animation.
- **La réhabilitation, la requalification** ou encore **la redynamisation des zones**.

L'objectif est d'assurer une réelle cohérence dans le développement économique engagé à l'échelle de notre territoire. Ainsi, par exemple, l'interlocuteur unique et privilégié pour les entreprises qui souhaitent s'implanter sur notre territoire est désormais la CCPV.



Des agents du service de la collecte en activité. © CCPV, S. Lamoureux

• Une clarification des compétences optionnelles :

- Logement et cadre de vie.
- Équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.
- Action sociale d'intérêt communautaire.
- Assainissement non collectif.

À noter :

D'ici la fin 2020, d'autres bouleversements sont encore à prévoir. Toujours dans le cadre de la loi NOTRé, la CCPV se verra confier la compétence GEMAPI c'est-à-dire la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations. Ce volet sera renforcé par la prise en charge de l'assainissement dans sa globalité et de la gestion de l'eau potable.



La Sainte-Marie à Séry-Magneval © CCPV



Zone d'activités économiques intercommunale à Nanteuil-le-Haudouin. © CCPV, A. Pitet

Depuis le 1^{er} janvier... Les ZAE transférées à la CCPV sont les suivantes :

- Chèvreville-Sennevières,
- Crépey-en-Valois,
- Lagny-le-Sec,
- Mareuil-sur-Ourcq,
- Nanteuil-le-Haudouin,
- Le Plessis-Belleville (dont une zone Plessis-Silly).

Des liens forts entre la CCPV et les communes

Bien entendu, hors de question pour la Communauté de Communes du Pays de Valois de faire cavalier seul. Elle souhaite avant tout créer et développer des liens étroits avec les maires de ses communes membres dans lesquelles sont installées des entreprises ou sont envisagés des projets d'implantation. Un travail collaboratif est aujourd'hui bien engagé et les liens tissés sont de plus en plus forts.

Ces liens peuvent être de plusieurs ordres

- **Pour les zones d'activités existantes :**
 - La CCPV s'est dotée d'un service d'aide aux communes rattaché au pôle Technique, interlocuteur privilégié des communes et des entreprises pour toutes les questions liées à l'entretien des zones.
 - Les services techniques municipaux demeurent impliqués aux côtés de la CCPV dans l'entretien des ZAE. Concrètement, certains travaux (entretien des espaces verts des zones, salages des voiries, nettoyage, ...) sont effectués par les services communaux. La CCPV remboursant ensuite à la commune les frais engagés à cette occasion.
- **Pour les zones d'activités à finir d'aménager, à créer, ou pour les projets d'implantation d'entreprises, d'artisans, de commerces :**
 - La CCPV dispose d'un service Développement économique. Les maires qui sont directement sollicités pour un projet d'implantation s'appuient sur l'expertise des agents de la CCPV pour la prise en charge des projets. Tous les créateurs d'entreprises peuvent également contacter directement le service Développement économique.
 - Les projets d'implantation sont étudiés par les agents de la CCPV (prise de contact avec l'entrepreneur, présentation succincte du

projet, étude de l'adéquation du projet avec les règlements d'urbanisme). Le maire de la commune concernée est immédiatement associé aux démarches (agrément du projet et son instruction). Sans l'accord du maire, le projet est écarté. Ce partenariat étroit avec le maire permet à la CCPV d'avoir une connaissance fine des spécificités de la commune (besoins exprimés par la population, problématiques d'accès, nuisances, etc.). Les porteurs de projets, quant à eux, sont rapidement informés des décisions prises.

Vos contacts :

- **Pôle technique**
Jean-Louis Demarez : 03 44 88 37 46.
- **Service Développement économique**
Anne-Sophie Müh : 03 65 69 00 05.

Zoom sur... la FPU (fiscalité professionnelle unique)

Les transferts de compétences imposés à la CCPV s'opèrent dans un contexte de diminution des dotations de l'État (diminution de 724 000 € depuis 2014). Il a été, par conséquent, nécessaire d'adapter la structure intercommunale à ces changements et surtout de renforcer son autonomie financière.

De ce fait, la CCPV s'est engagée dans un processus de discussion. Élus et agents se sont réunis. L'objectif ? Définir les meilleurs moyens à mettre en place afin d'assurer le financement des nouvelles compétences intercommunales. Une solution : instaurer le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU).

Ce que ça change pour la CCPV

En optant pour le régime de la FPU, la Communauté de Communes a pris l'initiative, depuis le 1^{er} janvier, de percevoir à la place de ses communes membres :

- La cotisation foncière des entreprises (CFE).
- La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).
- Les impôts forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER).

- La taxe additionnelle au foncier non bâti.
- La taxe sur les surfaces commerciales (Tascom).
- L'allocation compensatrice « suppression salaires TP ».
- Les allocations compensatrices « CFE ».

Par ailleurs, elle percevra toujours sa fiscalité actuelle sur :

- La taxe d'habitation.
- La taxe foncière sur les propriétés bâties.
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties.

La FPU, un outil d'intérêt général

Les entreprises

La FPU est un outil cohérent avec le projet de territoire de la CCPV qui place le développement économique au centre des priorités. L'essentiel étant d'unifier la politique fiscale économique sur l'ensemble du territoire. Ainsi, toutes les entreprises du Valois se retrouveront désormais soumises à un seul et même taux de CFE (après une période d'unification). Dans cette démarche, la CCPV devient le seul acteur à percevoir les fruits du développement économique du territoire et subira, seule, les éventuelles baisses.

Les communes

Ce nouveau régime offre un cadre juridique clair : le transfert vers la CCPV de leur fiscalité économique fait l'objet d'une compensation intégrale et garantie. Cette compensation nette est figée. De ce fait, si le tissu économique d'une commune diminue, cette dernière sera protégée. La commune ne sera pas perdante. En revanche, si le développement économique du territoire se révèle important, les communes bénéficieront directement des bons résultats. Les bases de fiscalité du foncier bâti économique augmenteront. De même, la CCPV, en augmentant ses marges de manœuvres, pourra envisager le développement de services et d'équipements sur le territoire et la mise en place d'un pacte financier de solidarité avec ses communes membres.

Un nouveau service pour vous aider



Pour encourager la réhabilitation des assainissements non collectifs, le Pays de Valois a mis en place, depuis le 1^{er} décembre 2016, un service d'aide aux usagers en matière d'études de définition de filière pour les installations neuves ou à réhabiliter.

Les habitants qui le souhaitent, peuvent bénéficier d'un service d'études groupées qui correspondent aux exigences de la Communauté de Communes, tant en matière de technicité que de coût. Avant tout projet de rénovation ou de construction, d'une installation d'assainissement non collectif, la réglementation impose des contraintes en matière de perméabilité de sol. C'est pour cette raison que l'étude de définition de filière d'assainissement est rendue obligatoire sur le territoire du Pays de Valois. Ce service proposé comprenant l'étude globale de définition de filière d'assainissement est au tarif de 398 € TTC.

Si vous souhaitez participer à cette campagne d'études, il vous suffit de contacter le SPANC du Pays de Valois au **03 44 98 30 10** ou par mail à spanc@cc-paysdevalois.fr

Dorénavant, certaines installations d'assainissement non collectif peuvent prétendre à des subventions, dans le cadre de travaux de mise aux normes, auprès du financeur l'Agence de l'Eau. Pour connaître toutes les modalités, contactez le SPANC.



Réalisation d'un contrôle en phase travaux. © CCPV, E. Kurek

Fusion du SMVO et du SYMOVE

Depuis le 1^{er} décembre 2016, le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO) et le Syndicat Mixte Oise Verte Environnement (SYMOVE) ont fusionné. Le Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO) pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés a ainsi été créé : plus de 750 000 habitants du territoire bénéficient de cette fusion.

Qu'est-ce que ça change ?

D'ici 2018, tous les déchets (ordures ménagères, collecte sélective des emballages et des papiers) seront valorisés sur le site principal de Villers-Saint-Paul par le SMDO. Par ailleurs, avec ses partenaires Eco-Emballages, Ecofolio, l'ADEME, le Conseil départemental de l'Oise et le Conseil régional des Hauts-de-France, le SMDO travaille actuellement sur un projet de longue haleine. Le centre de tri de Villers va être entièrement reconstruit, avec une capacité doublée à 60 000 tonnes de déchets par an.

SMDO SYNDICAT MIXTE DU DÉPARTEMENT DE L'OISE
TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS
Fusion du SMVO et du SYMOVE au 1^{er} décembre 2016

Trions + le verre

Il est recyclable à 100 % et à l'infini

Aujourd'hui,
7 bouteilles sur 10 sont recyclées.
L'objectif est de 8 bouteilles sur 10.

LE SYNDICAT MIXTE DU
DÉPARTEMENT DE L'OISE



Bocaux - Flacons -
 Pots - Bouteilles en verre



Pour connaître l'emplacement de la borne à verre la plus proche de chez vous :

- renseignez-vous auprès de votre mairie
- ou contactez le pôle Environnement-Déchets au 03 44 88 30 91.

Que faire de mes déchets de jardin ?

Du 20 mars au 24 novembre 2017 (voir jour indiqué sur votre calendrier)



Par collecte

Autorisés par foyer et par jour de collecte :

3 poubelles de 80 litres

ou

1 conteneur de 240 litres aux normes

ou

3 fagots liés avec de la ficelle
(25 kg chacun maxi.)

L'utilisation des sacs en plastique est interdite



À la déchetterie



À Crépy-en-Valois, Betz, Le Plessis-Belleville ou Morienvall.

Règlement de collecte : www.cc-paysdevalois.fr

Plus d'infos :

Pôle Environnement-Déchets
03 44 88 30 91.

Idées de sorties

Musée de l'archerie et du Valois
et Parc Jean-Jacques Rousseau

Les beaux jours arrivent... Envie de sorties en famille...

À Crépy-en-Valois, le musée de l'archerie et du Valois a rouvert ses portes avec un nouveau programme d'activités. À Ermenonville, le parc Jean-Jacques Rousseau vous prépare une saison sur le thème « Bonheur, bonheurs ». Alors, heureux ?



Une saison animée au musée

Après sa fermeture hivernale, le musée de l'archerie et du Valois a rouvert au public le 25 mars. Le musée a proposé un spectacle de théâtre dans le cadre du Festival des Racont'Arts intitulé « Le Roman de Renart ».

Au programme cette année... Les « Jeudis au musée » (une fois par mois de 19h à 20h), cycle de conférence sur le thème de l'art sacré. Pour les jeunes et les familles, ateliers découverte (architecture, musique, nature) et lectures de contes en partenariat avec la médiathèque et la MJC de Crépy-en-Valois.

Une exposition à ne pas manquer

Découvrez le Japon au travers de l'exposition « Kyudo : la Voie de l'Arc » du 1^{er} avril au 23 juillet. Le Kyudo est le tir à l'arc traditionnel japonais, un art martial pratiqué par les samourais. Vous apprécierez entre autres des équipements historiques et contemporains. Inauguration de l'exposition le samedi 1^{er} avril à 16h au son de tambours Taiko accompagnée d'une démonstration de Kyudo. D'autres événements sont prévus pendant la durée de l'exposition.

Informations et réservations :

Musée de l'archerie et du Valois
Rue Gustave Chopinet - 60800 Crépy-en-Valois
03 44 59 21 97 - www.musee-archerie-valois.fr

Le bonheur au Parc
Jean-Jacques Rousseau

Le fil rouge de la saison 2017 du parc Jean-Jacques Rousseau sera le bonheur. Visites guidées, activités en famille, visites contées... Distribution de bonheur au programme, à consommer sans modération !

Les événements phares de l'été :

À partir du mois de juillet, des événements vont rythmer l'été du parc :

- **Concerts** au théâtre de verdure (Journée syrienne, sieste sonore, Alain Kremski) - 2 et 9 juillet.
- **Pique-nique collectif et visite thématique** sur l'héritage rousseauiste à travers le jardin - 14 juillet.
- **La philo en short**, dans le cadre de Partir en Livre, une manifestation organisée par le Centre national du livre. Ateliers, rencontres, discussion autour de la philosophie et de la philosophie jeunesse - du 21 au 23 juillet.
- **Nuits des étoiles** sur le thème planètes habitables du 27 au 29 juillet.

Informations et réservations :

Parc Jean-Jacques Rousseau
1 rue René Girardin - 60950 Ermenonville
03 44 10 45 75 ou info@parc-rousseau.fr



Fred Testot envahit le Valois !

Le comédien-humoriste, Fred Testot présentera son One man show « Presque seul » au centre culturel mjc de Crépy-en-Valois le jeudi 27 Avril 2017 à 20h30.

« C'est presque seul et malgré un régisseur perturbé et perturbant que Fred Testot nous embarque dans la comédie de la vie au travers du métier de comédien. Une vie de fou dans laquelle les personnages presque imaginaires se bousculent dans la joie et la bonne humeur. Avec la joyeuse bande de cinglés qui habitent dans sa tête, Fred Testot n'est en fin de compte pas si seul ». Le spectacle sera suivi d'une rencontre avec l'artiste autour d'un verre dans le hall du centre culturel. Alors, n'hésitez pas et venez rire avec Fred Testot !

Plus d'infos :

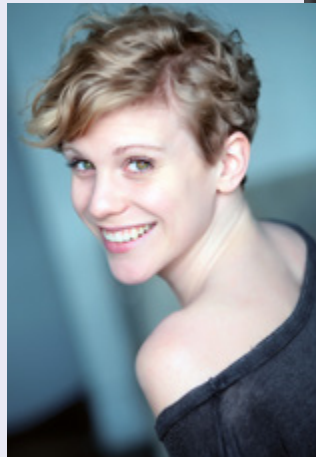
Tarif : 28€

Centre culturel mjc - 1, Avenue de l'Europe - 60800 Crépy-en-Valois
03 44 39 63 18.

Musivales, la saison continue ! Et toujours des spectacles pour tous et partout...



Big Joe Hunter & the Blues Beans © Guy Bury



Carole Sauret © DR



Luc Alenvers © CCPV, S. Larose

Au programme ces prochaines semaines, de la musique avec l'Orchestre de Picardie, de l'humour avec Denis l'Picard, des chansons avec Luc Alenvers et du blues avec Big Joe Hunter & the Blues Beans.

✱ Orchestre de Picardie

Dimanche 2 avril à 16h **14€**
Salle multifonctions, Péroy-les-Gombries
Durée : 1h20 (avec entracte) – Spectacle assis

S'échauffer l'esprit et les sens avec des ouvertures de Rossini, puis fondre d'émotion aux vieux airs anglais arrangés par Britten ou Gordon Jacob... Entre soleil et pluie, tour à tour brillant et nostalgique, ce programme sera aussi, pour beaucoup, l'occasion d'une belle découverte : le dense et superbe Concerto pour quatuor à cordes et orchestre de Bohuslav Martinu, ici confié aux talentueux solistes du Quatuor Joachim.

L'orchestre sera dirigé par la jeune et talentueuse chef, Marzena Diakun. Elle est depuis un an chef assistant à l'Orchestre Philharmonique de Radio-France.

QUATUOR JOACHIM : Zbigniew Kornowicz, Joanna Rezler, Marie-Claire Méreaux-Rannou, Laurent Rannou

Un orchestre en concert, c'est autant à regarder qu'à écouter !

✱ Big Joe Hunter & the Blues Beans

Samedi 29 avril à 20h30 **10€**
Salle des fêtes, Rosoy-en-Multien
Durée : 1h30 – spectacle assis

Empreints très naturellement de l'héritage des vieux bluesmen du Mississippi et de la culture amérindienne, Big Joe Hunter & The Blues Beans se sont lancés corps et âmes dans une aventure musicale qui laisse entrepercevoir les longues langues de sables qui jouxtent la Highway 61 du début à la fin de cette route. Ils s'autorisent également quelques détours par les chemins de traverse du boogie et du blues pour un résultat qui ne laisse jamais indifférent. Sur la route depuis 2011, en première partie de Johnny Winter, ils « envoient leur musique du diable » avec une conviction et un plaisir non dissimulés. Chaque concert est unique car Big Joe Hunter & The Blues Beans communiquent et improvisent avec une étonnante facilité.

Le temps d'une soirée, évadez-vous au pays du blues...



Depuis plusieurs saisons, nous avons plaisir aussi à mettre les artistes du Valois dans la lumière... et donc de faire mentir l'adage « nul n'est prophète en son pays » !

Au cours de prochains spectacles, vous pourrez donc retrouver, entre autres, Luc Alenvers et Denis l'Picard. Ils seront sur scène... rien que pour vous. Je vous donne rendez-vous le vendredi 30 juin à 20h à La Passerelle pour la présentation de la prochaine saison. Encore de beaux rendez-vous à venir !
À très bientôt dans les salles de spectacles du Pays de Valois !



Guy-Pierre de Kersaint, vice-président en charge de la culture

✱ Le zeste et la chose Carole Sauret et Luc Alenvers

Samedi 13 mai à 20h30 **14€**
Salle des fêtes, Silly-le-Long
Durée : 1h40 – spectacle assis

La chanson française regorge de trésors... Carole Sauret et Luc Alenvers, ont eu l'idée de ce duo de chansons coquines. Un zeste de grands classiques grivois (de Fernandel à Brassens), un poil de chansons méconnues d'hier et d'aujourd'hui parlant de la chose (de Colette Renard à David Lafore), et quelques compositions croustillantes... avec Carole Sauret au chant et Luc Alenvers au chant et à la guitare.

Elle est belle, elle est riche notre langue française !

MUSIVALES+

Luc Alenvers et Carole Sauret proposent un atelier chanson, le samedi 6 mai de 15h à 17h à la salle des fêtes de Silly-le-Long.

✱ Denis l'Picard

Samedi 10 juin à 20h30 **14€**
Gymnase, Betz – Durée : 1h20
spectacle assis

Cette année, c'est Denis l'Picard qui présentera son one man show pour clôturer la saison... Enfin, son picard man show unique en son genre ! Denis l'Picard, amoureux de la Picardie, est indépendantiste Picard et n'a d'yeux que pour sa région qu'il aime tant... Mais pas que ! Oh que non... il ose toutes les idées farfelues possibles et imaginables pour conquérir les femmes. De l'aventurier à l'acteur, en passant par le rappeur, il va tout tenter pour trouver l'amour. Avec folie et dérision.

Du rire, du rire, du rire !



Denis l'Picard © DR

La billetterie est ouverte pour tous les spectacles. Regardez aussi les formules d'abonnement. Pour se renseigner :

- sur Internet : www.musivales.fr/billets (paiement par carte bancaire sécurisé par Paybox)
- à l'Office de tourisme du Pays de Valois : 82 rue Nationale - Crépy-en-Valois
- au Bureau d'information touristique d'Ermenonville : Maison Joseph II - 2 bis, rue René de Girardin
- à la CCPV : La Passerelle - 62 rue de Soissons - Crépy-en-Valois

Et retrouvez toutes les informations liées aux Musivales :

- sur internet (vidéos, présentations, abonnements, ...) : www.musivales.fr
- sur la page Facebook : Musivales
- par téléphone : 03 44 88 05 15

Concert des Cuivres à l'école

Venez admirer le fruit du travail annuel des élèves de l'action *Cuivres à l'école* en concert le vendredi 16 juin à 20h30, Espace Daniel Wattier à Le Plessis-Belleville.

L'action *Cuivres à l'école* a été créée en 2011 à l'initiative de l'École de musique du Valois (EmdV). Elle permet aux élèves de découvrir la pratique d'un instrument de musique de cuivre : trompette, cor et trombone. En partenariat avec l'Éducation nationale, l'un des objectifs de ce dispositif est l'interaction avec les autres matières scolaires. Cette année scolaire, l'action des *Cuivres à l'école* est suivie par les élèves de CM2 de Le Plessis-Belleville, de CM1 du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Lévignen, Gondreville et Ormoy-le-Davien et les CM1 du RPI de Bonneuil-en-Valois et Érmeville.

L'affaire Joconde

Le concert de cette fin d'année est intitulé *L'affaire Joconde*. Il s'agit d'un spectacle autour de Léonard de Vinci spécialement adapté au programme scolaire des élèves. Ces derniers assureront l'ambiance musicale et seront accompagnés d'autres élèves pour les chœurs et d'un comédien pour la narration.

À noter :

Cette action a reçu le soutien de la fondation Nina Ricci.



© Emdv

Plus d'infos :

Service Culturel 03 44 88 05 15.

Contes en Valois en préparation

À l'initiative de la Communauté de Communes du Pays de Valois, de nombreuses actions autour de la lecture et du conte seront proposées au cours des prochains mois : conteurs et conteuses en résidence (en tournée locale), ateliers d'écriture (cadavres exquis, slam, ...), rencontres avec des auteurs, rencontres-formations entre conteurs et bibliothécaires, et d'autres propositions qui ne manqueront pas de voir le jour. Ces contes et rencontres pourront avoir lieu dans les écoles, les bibliothèques et les salles communales (en lien avec les associations). Le programme complet

sera disponible sur le site internet de la CCPV. La médiation culturelle permettra de faire le lien avec les partenaires impliqués, mais aussi avec le public.

Musique, spectacles, contes... En culture aussi, la Communauté de Communes du Pays de Valois a plus d'une corde à son arc !

À noter :

Cette action a reçu le soutien de la Direction régionale des affaires culturelles.



La voie verte du Valois à Boullarre. © CCPV, M. Cartigny

Cet été, profitez de la voie verte !



L'aménagement du 1^{er} tronçon de la voie verte entre Betz et Mareuil-sur-Ourcq est bientôt achevé : une dizaine de kilomètres sera ouverte au public dès cet été.

La voie verte du Valois, portée par la Communauté de Communes du Pays de Valois, emprunte le tracé de l'ancienne voie ferrée longtemps laissée à l'abandon entre Ormoy-Villers et Mareuil-sur-Ourcq. Depuis la fin d'année 2015, les entreprises de travaux s'affairent pour réaliser l'aménagement de la voie. La première phase des travaux est sur le point d'être terminée. La voie verte est réservée aux déplacements doux, c'est-à-dire non-motorisés. Son revêtement d'une largeur de 3 mètres sera réalisé en enrobé lisse et très roulant, particulièrement adapté aux cyclistes, aux rollers et aux piétons qui se partageront l'espace. Les cavaliers chemineront quant à eux, sur une piste cavalière engazonnée qui repose sur le terrain naturel, exception faite au passage des ponts. **La voie autour de la commune de Betz sera, à terme, labellisée tourisme et handicap.**

Balade nature et patrimoine

La voie verte sera un lieu de promenade privilégié pour prendre le temps de se ressourcer et découvrir le milieu naturel du territoire : entre les territoires de Betz et d'Étavigny, vous sillonnerez la voie verte qui surplombe de vastes champs cultivés et apercevrez le long du chemin fermes et silos à grain. Vous ressentirez plus de fraîcheur entre Étavigny et Mareuil-sur-Ourcq dont le paysage plus ombragé, à proximité immédiate de la vallée de la Grivette, est constitué d'immenses peupleraies. Vous serez séduits par le patrimoine ferroviaire qui jalonne la voie. Les ouvrages ont été réhabilités en grande majorité et sont les témoins d'un riche passé ferroviaire. Lors de votre balade, vous pourrez admirer l'architecture des ponts qui jalonnent la voie, des voûtes sur le territoire de Boullarre, et des fossés en briques minutieusement taillés

dans le secteur de Betz. **Tout ce patrimoine était enseveli sous la végétation et il est maintenant redevenu apparent.**

Suivez le rail !

Il est des endroits où l'ancienne voie ferrée est encore visible. Les maisons de garde barrière et les haltes sont toutes devenues des maisons d'habitation (Macquelines-Betz, Boullarre, Thury-en-Valois), il en est de même des anciennes gares de Boissy-Lévignen, Betz et Antilly. L'ancien abri voyageurs de Betz, en ruines, va quant à lui reprendre vie grâce à l'action d'une association de sauvegarde du patrimoine, férue de vieilles pierres.

Cette voie verte vous offrira un parcours aux paysages changeants et aux pentes douces propice à une balade en famille. Un moment de flânerie et de détente pour petits et grands !

